



CHIMIE ÉNERGIE
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

**PAPIER CARTON
PRODUCTION TRANSFORMATION**

N°3

Paris, le 17 février 2014

LA FCE CFDT SIGNE L'ACCORD SALAIRES

Suite à la paritaire du 6 février, les négociations sur les salaires minima dans la Production Transformation ont abouti à un accord.

Cet accord permet d'augmenter au 1^{er} février de :

- 3,3% le coefficient 125
- 2,7% le coefficient 130
- 1,9% le coefficient 135
- 1,5% le coefficient 140
- 1,2% du coefficient 150 jusqu'au coefficient 315.

La garantie annuelle minimum de rémunération est augmentée de 3,3%, passant de 17.304 euros à 17.873 euros.

Les cadres voient leur rémunération annuelle croître également de 1,2%. Un niveau intermédiaire est créé pour les cadres ayant 2 à 5 ans d'ancienneté, entre le niveau cadre débutant (moins de deux ans d'ancienneté) - et le niveau cadre confirmé qui lui, est porté au niveau plafond de la Sécurité Sociale.

Les indemnités d'astreinte et le panier de nuit sont également revalorisés de 1,2%.

La dernière revalorisation de l'accord salaires date de décembre 2012. Cet accord permet d'aller au-delà de l'inflation constatée de décembre 2012 à décembre 2013 (dernier chiffre INSEE connu), soit 0,9%.

La CFDT a considéré que, dans une période difficile sur le plan économique, il valait mieux TENIR que COURIR.

La CFE CGC, la CFTC et FO devraient être également signataires. La CGT consulte ses instances.

AGENDA

25 mars 2014 paritaire Production Transformation.

Salaires Minima conventionnels OETAM :

Positionnements		Coefficients	SMMC au 1/03/2014
Niv I	Echelon 1	125	1 446 €
Niv I	Echelon 2	130	1 457 €
Niv I	Echelon 3	135	1 469 €
Niv II	Echelon 1	140	1 489 €
Niv II	Echelon 2	150	1 509 €
Niv II	Echelon 3	160	1 534 €
Niv III	Echelon 1	170	1 568 €
Niv III	Echelon 2	185	1 601 €
Niv III	Echelon 3	195	1 635 €
Niv IV	Echelon 1	215	1 782 €
Niv IV	Echelon 2	235	1 929 €
Niv IV	Echelon 3	260	2 091 €
Niv V	Echelon 1	285	2 276 €
Niv V	Echelon 2	315	2 508 €
Niv V	Echelon 3	350	2 773 €

Salaires minima conventionnels Ingénieurs et Cadres

Niveau	Proposition RAM 2013	Mensuel 80%	Mensuel 70%(2)
Débutant (1) Moins de 2 d'ancienneté	26.838 €	1 789 €	
	Entre 2 et 5 ans d'ancienneté	30.000 €	2 000 €
A	37.600 €	2.507 €	2.193 €
B	43.354 €	2.890 €	2.529 €
C	56.773 €	3.785 €	3.312 €

(1) collaborateurs ingénieurs et cadres débutants au sens du paragraphe 3.3 de l'accord du 13 décembre 2010

(2) collaborateurs dont la fonction justifie une part importante d'éléments variables de rémunération (ex. cadres commerciaux) & paragraphe 5-2 de l'accord du 13 décembre 2010